



Association Intercommunale Familiales Rurales
21 rue du Péplu
85620 ROCHESESVIÈRE
mail : transporscolaire@aifr.fr
www.famillesrurales.org/aifr

TRANSPORT SCOLAIRE 2026-2027

CIRCUITS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-SULPICE-LE-VERDON - MONTRÉVERD

TRANSPORTEUR : BOURMAUD

SAINT-SULPICE-LE-VERDON - ALLER LM-JV	
arrêt	aller
S.SULP.VER LA CHEVASSE RD 18	8h17
S.SULP.VER LA BODINIÈRE	8h25
S.SULP.VER École Pr. NOTRE-DAME	8h35

SAINT-SULPICE-LE-VERDON - RETOUR LM-JV		OK 24_08
arrêt	MTV022-R	retour
S.SULP.VER École Pr. NOTRE-DAME	M6	16h42
S.SULP.VER LA BODINIÈRE	3	16h48
S.SULP.VER LA CAILLAUDIÈRE	1	16h53
S.SULP.VER LA CHEVASSE RD 18	2	17h02

Accompagnateur de transport : En cours de recrutement - 07 49 23 85 02
(à prévenir impérativement si l'enfant ne prend pas le car)

RÈGLES DE SÉCURITÉ DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES AGGLO TERRES DE MONTAIGU

Le trajet entre le domicile et le point d'arrêt est placé sous la responsabilité des parents.

A la montée comme à la descente, les élèves scolarisés jusqu'au CE2 inclus doivent être obligatoirement accompagnés au point d'arrêt par les parents ou toute autre personne de 11 ans ou plus, désignée comme responsable par eux.

Par dérogation et sur présentation d'une décharge parentale (modèle disponible sur le site Internet de l'AIFR), les élèves ayant 6 ans révolus pourront se rendre seuls à l'arrêt.

Horaires de **départ du car**, donnés à titre indicatif. MàJ au 26/08/2026
Se présenter au point d'arrêt **5 minutes** avant le passage du car.